La conquête et la pacification des nouveaux territoires coloniaux s'achèvent avec la Première Guerre Mondiale; l'ère coloniale commence réellement avec la gestion des empires. Des distinctions peuvent être opérées quant à leur administration. Les Anglais et les Hollandais héritent d'empires anciens aux Indes, où ils ont pu déjà acquérir des expériences. En général, la gestion y avait été commandée par le principe de la moindre dépense pour le plus grand rendement. Autrement dit, Anglais et Hollandais sont naturellement portés à développer des tutelles indirectes. Cette *Indirect Rule* s'appuie sur les autorités dites traditionnelles. Elles sont respectées dans leur autonomie culturelle, religieuse, judiciaire, policière et leurs territoires jouissent même d'une quasi-reconnaissance d'États sous protectorats. Le gouvernement de l'Inde fournit l'illustration la plus achevée de cette forme d'administration au début du XX siècle.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit nullement de *self government* : aucune personnalité politique nationale et internationale n'est reconnue à ces « protectorats » et leur autonomie est soigneusement surveillée par les « résidents ».

On oppose souvent *l'Indirect Rule* à l'administration directe à la française. C'est une erreur car certains territoires, comme le Maroc au temps de Lyautey, ont connu un système identique. De leur côté, les Anglais sont souvent obligés de pratiquer une administration directe à la française, lorsqu'ils ont affaire à des populations sans État dont la direction impose la présence de fonctionnaires coloniaux souvent qualifiés de « rois de la brousse ».

Au total cependant, l'appareil colonisateur des États Européens repose sur très peu de personnes et la méthode qui prime à l'administration des colonies est l'empirisme. Un autre trait fondamental réside dans le fait que les annexions de cette période ont peu abouti à des « colonies de peuplements ». Les « colons » au sens antique du terme, ne se sont installés qu'au Maghreb. En dehors de l'Afrique du Nord, les colons dits *settlers* s'installent dans des zones spécifiques comme dans l'hinterland de l'Afrique du sud avec la création de la Rhodésie par exemple.

Partout ailleurs, il s'agit de « coloniaux », c'est-à-dire d'européens en séjour de plus ou moins longue durée, des fonctionnaires, des missionnaires, des commerçants. À cause de leur petit nombre, il s'avère nécessaire de leur adjoindre des personnes de la population locale : très vite, le personnel colonial est un personnel largement puisé parmi les « indigènes ».

#### **Conclusion:**

La lourde charge émotive de cette histoire est loin d'être close. La guerre des mémoires fait rage. Ainsi le passé colonial de la France refait surface. De la loi Taubira de 2001 assimilant la traite et l'esclavage à un crime contre l'humanité au manifeste des « indigènes de la république » du début 2005 et à la loi du 23 février de la même année « portant reconnaissance de la nation » aux Français rapatriés et invitant les enseignants à souligner « le rôle positif » de la présence française outre-mer, les mémoires militantes engagent le fer. Cela traduit-il notre incapacité actuelle à penser le passé autrement qu'en termes de dette et de reconnaissance ou la difficulté à considérer l'histoire autrement que comme une « science auxiliaire de la mémoire » (Olivier Pétré-Grenouilleau) ?

Les résistances des pays colonisés peuvent prendre deux formes : les résistances armées opposées par les États, puis les résistances opposées par les populations, plus diffuses, hétérogènes, « civiles » souvent elles aussi armées. Parfois, ces résistances furent renforcées par des considérations religieuses surtout en ce qui concerne le Maghreb. Elles constituent les prémices des mouvements indépendantistes du milieu du XX siècle.

Dans certaines colonies, des mouvements nationalistes modérés ou révolutionnaires se développent. Révolutionnaire, c'est le cas de Phan Boi Chau qui s'inspire des réformateurs chinois et japonais et appelle au renversement de la domination française.

"La politique d'association préconisée en notre faveur et qui a été dictée aux Français plus par la vigueur de la guerre russo-japonaise que par leur propre générosité, sera-t-elle sincère ? Si la France trouve que sa grandeur lui impose de condamner le peuple vietnamien à un esclavage perpétuel, qu'elle ait la franchise qui convienne à un peuple puissant et grand. (...)

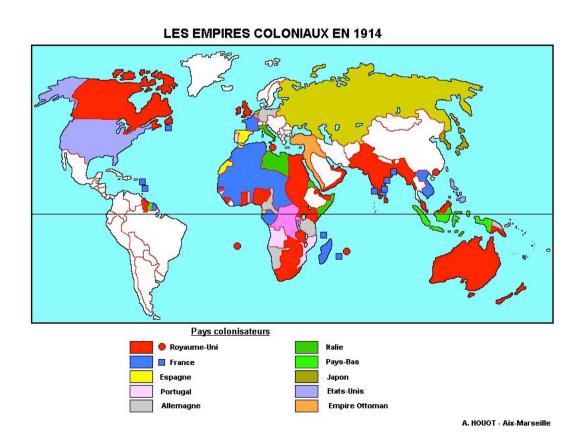
Il est heureux que les Japonais aient montré que la peau jaune sert à quelque chose. Lentement, les Blancs nous écorchent et nous avalent à petites bouchées au moyen d'impôts de toutes sortes.(...)

Tu es entre les mains de l'étranger. Les titres réservés aux indigènes sont ceux de boys, de coolies, d'interprètes, de troupiers perpétuels. Cependant, les impôts augmentent tous les jours. Ô, pays d'Annam, que tu es à plaindre! Ô, âmes engourdies, réveillez-vous de votre torpeur! (...)

Quant aux autres études, telles l'électricité, les sciences naturelles, la chimie, les sciences politiques, militaires, etc., elles ne sont pas enseignées aux Vietnamiens pour les maintenir dans une ignorance complète. Ils ne laissent jamais entrer les Vietnamiens dans les écoles où s'enseigne le Français par peur de leur révéler le secret de leur savoir."

Cahiers annamites, 1906-1913 (cité par Jacques Bouillon et coll., Le XIXe siècle et ses racines , histoire/seconde, Bordas, Paris, 1981, p. 357)

## 2) L'ère des Empires.



#### Guillaume II: le discours sur les Huns.

Au cours du soulèvement des Boxers, en Chine, le représentant allemand est assassiné, et la sécurité des Européens est menacée. Guillaume II obtient qu'un corps expéditionnaire international soit envoyé sous le commandement d'un général allemand. À Bremerhaven, le 27 juin 1900, il harangue les troupes avant leur départ pour la Chine.

"L'empire allemand, pour la première fois depuis sa restauration, se voit assigner de grandes tâches outre-mer, missions qui sont beaucoup plus importantes que nombre de nos compatriotes ne s'y attendaient. En effet, l'Empire restauré se doit désormais de défendre les intérêts de ses frères vivants à l'étranger lorsqu'ils sont menacés. Les charges que l'ancien Empire romain germanique ne pouvaient assumer nous incombent de nouveau mais le nouvel Empire allemand peut les assumer grâce à son organisation militaire.

Le dur labeur accompli durant trente années de paix a permis la formation de centaines de milliers d'Allemands au service des armes, selon les principes établis par mon grand-père, d'éternelle mémoire, principes dont l'excellence a été confirmée par trois guerres glorieuses. C'est à vous maintenant de prouver à l'ennemi l'excellence de la voie dans laquelle nous nous sommes engagés en matière militaire. Vos camarades de la marine nous ont déjà prouvé notre supériorité militaire, à vous maintenant de marcher sur leurs traces. Ce sont nos soldats qui ont reçu les plus hautes louanges de la bouche de dirigeants étrangers, et ce n'est pas pour nous un moindre motif de fierté.

Aujourd'hui, je vous confie une mission de la plus haute importance : celle de faire expier une grave injustice ! Car les Chinois ont osé fouler aux pieds les principes antiques et millénaires du droit international, et railler les devoirs sacrés de l'hospitalité ; ils se sont conduits d'une manière abominable. On n'a jamais vu, dans l'histoire du monde, perpétrer de tels actes, et pourtant le peuple qui les a commis s'enorgueillit d'une civilisation plusieurs fois millénaire ! Voilà les fruits d'une civilisation qui n'est pas fondée sur le fertile terreau du christianisme ; toute culture païenne, aussi belle et raffinée soit-elle, succombera dès la première épreuve.

C'est donc pour que soit prouvée notre antique valeur prussienne que je vous envoie ; pour que soient prouvés notre sens du sacrifice, notre bravoure, et notre endurance joyeuse dans les tribulations, enseignés par le christianisme ; enfin, pour l'honneur de nos armes et la gloire de nos drapeaux !

Soyez des exemples de force virile et de discipline, de dépassement et de maîtrise de soi. L'ennemi que vous aurez à combattre est aussi brave et aussi habile que vous, bien armé et bien équipé. Mais vous allez venger la mort de notre représentant, celle de nos compatriotes mais aussi celle de nombreux autres Européens! Sus à l'ennemi, écrasez-le! Pas de pitié! Pas de prisonniers! Celui qui vous tombera sous la main est un homme mort: il y a mille ans, les Huns du roi Attila se sont fait un nom qui retentit formidablement aujourd'hui encore dans les mémoires et les contes; que le nom des Allemands acquière en Chine la même réputation, pour que jamais plus un Chinois n'ose même regarder un Allemand de travers!

Vous aurez à combattre des forces supérieures en nombre ; mais nous y sommes habitués, notre histoire militaire le prouve. L'histoire du Prince Électeur et l'histoire de votre régiment vous l'ont appris. Couvrez vos drapeaux d'une gloire nouvelle! L'esprit du Seigneur soit avec vous! Les prières des vôtres, de tout un peuple, vous accompagnent sur tous vos chemins!

Je forme moi-même les meilleurs voeux pour que le sort soit favorable à vos armes! Vous accomplirez des exploits en tous lieux! Que Dieu bénisse vos drapeaux, qu'il bénisse cette guerre, pour que le christianisme pénètre dans ce pays, afin que des faits aussi lamentables ne se reproduisent jamais plus! Vous m'en avez fait le serment, sur vos drapeaux!

Et maintenant, bon voyage!

Adieu [en français dans le texte], Camarades!"

Paru dans le Nordwestdeutsche Zeitung le 28 juillet 1900.

L'acte, qui n'autorise aucun partage, le déclenche dans les faits. Dès lors, dans une course de vitesse, la France entreprend de constituer un vaste empire, de la Méditerranée à l'Afrique occidentale; l'Angleterre veut dominer l'Afrique orientale du Cap au Caire. La Belgique, l'Allemagne et l'Italie, moins bien loties, se partagent le reste de l'Afrique. Des heurts nombreux opposent les grandes puissances, mais de multiples traités bilatéraux permettent de fixer les frontières. Les frontières issues de compromis entre les Européens sont artificielles et fondées sur le principe des compensations territoriales : elles divisent les ethnies africaines, les anciens royaumes. L'Afrique décolonisée en est restée tributaire.

Au début du XX siècle, toute l'Afrique subtropicale est partagée et occupée ; seuls ont échappé à l'emprise européenne, le Libéria et l'Abyssinie (Éthiopie) dont le négus a réussi à écraser les Italiens en 1896. Ce dernier devint le symbole de l'Afrique libre.

Au-delà de l'Afrique, c'est presque un partage du monde que mettent en place les Européens. Aux anciennes bases se sont ajoutées des dominations coloniales modernes. Les Français, après s'être installés en Cochinchine se lancent à la conquête du Tonkin. Plus à l'Ouest, le protectorat français s'est beaucoup plus aisément imposé; il fut même réclamé par le Cambodge désireux de s'abriter des ambitions siamoises (Thaïlande). Dès 1887 est constituée la « fédération indochinoise » des cinq provinces et protectorats de la Cochinchine, du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos. C'est l'acte de naissance de l'Indochine française.

Les Anglais réussissent également à étendre leurs protectorats sur la Malaisie et la Birmanie. Les Hollandais se contentent d'exploiter leurs anciennes colonies de l'Insulinde (Indonésie) et les Américains de récupérer l'héritage espagnol aux Philippines après la guerre contre l'Espagne en 1898.

Les dernières étapes du partage se déroulent en Afrique du Nord à l'orée du XX siècle. C'est le Maroc qui devient la proie des ambitions européennes notamment françaises et allemandes. L'Allemagne manifeste son hostilité par deux fois en 1905 (crise de Tanger) et 1911 (crise d'Agadir). De là à affirmer que la Première Guerre Mondiale est sortie des antagonismes coloniaux, il y a plus d'un pas. Ils ont certes alourdi le climat international des années 1905-1914, mais le contentieux franco-allemand est réglé en 1911. La France cède à l'Allemagne une bonne partie de l'Afrique équatoriale, lui permettant ainsi d'atteindre le Congo à partir du Cameroun ; l'Allemagne laisse le champ libre à la France au Maroc dont le sultan est obligé d'accepter un traité de protectorat en 1912.

La pénétration européenne s'est heurtée à des résistances beaucoup plus acharnées que la littérature coloniale ne le laisse souvent supposer, elle qui exaltait avant tout l'héroïsme et les sacrifices des colonisateurs.

# Débat sur la politique coloniale à la Chambre des députés, séance du 28 juillet 1885. Intervention de Jules FERRY.

"On peut rattacher le système d'expansion coloniale à trois ordres d'idées : à des idées économiques, à des idées de civilisation, à des idées d'ordre politique et patriotique (...)

Ce qui manque à notre grande industrie, que les traités de 1860 ont irrévocablement dirigée dans la voie de l'exportation, ce qui lui manque de plus en plus, ce sont les débouchés (...) La concurrence, la loi de l'offre et de la demande, la liberté des échanges, l'influence des spéculations, tout cela rayonne dans un cercle qui s'étend jusqu'aux extrémités du monde. C'est là un problème extrêmement grave.

Il est si grave (...) que les gens les moins avisés sont condamnés déjà à entrevoir, à prévoir et à se pourvoir pour l'époque où ce grand marché de l'Amérique du Sud, qui nous appartenait de temps en quelque sorte immémorial, nous sera disputé et peut-être enlevé par les produits de l'Amérique du Nord. Il n'y a rien de plus sérieux, il n'y a pas de problème social plus grave ; or, ce problème est intimement lié à la politique coloniale (...)

Il y a un second point que je dois aborder (...) c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question (...) Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Je dis qu'il y a pour elles un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures (...)

Ces devoirs ont souvent été méconnus dans l'histoire des siècles précédents, et certainement quand les soldats et les explorateurs espagnols introduisaient l'esclavage dans l'Amérique centrale, ils n'accomplissaient pas leur devoir d'hommes de race supérieure. Mais de nos jours, je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, avec grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation (...)

Est-ce que les gouvernements qui ont hérité de cette situation malheureuse se condamneront à ne plus avoir aucune politique européenne ? Est-ce qu'ils laisseront tout faire autour d'eux, est-ce qu'il laisseront les choses aller, est-ce qu'ils laisseront d'autres que nous s'établir en Tunisie, d'autres que nous faire la police à l'embouchure du fleuve Rouge ? (...) Est-ce qu'ils laisseront d'autres se disputer les régions de l'Afrique équatoriale ? Laisseront-ils aussi se régler par d'autres les affaires égyptienes qui, par tant de côtés, sont vraiment des affaires françaises ?

- (...) Je dis que la politique coloniale de la France, que la politique d'expansion coloniale, celle qui nous a fait aller, sous l'Empire, à Saïgon, en Cochinchine, celle qui nous a conduits en Tunisie, celle qui nous a amenés à Madagascar, je dis que cette politique d'expansion coloniale s'est inspirée d'une vérité sur laquelle il faut pourtant appeler un instant votre attention : à savoir qu'une marine comme la nôtre ne peut se passer, sur la surface des mers, d'abris solides, de défenses, de centres de ravitaillement (...)
- (...) En regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique ou l'Orient, vivre de cette sorte pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer (...) "

Cette politique impérialiste se déroule sur un fond de rivalités entre la France et l'Angleterre qui réveille le vieil antagonisme entre ces deux puissances. Certes, l'Allemagne se joint à la course, mais Bismarck entend surtout utiliser cette rivalité lorsqu'il réunit la fameuse conférence de Berlin en 1885. En 1884, Bismarck propose une conférence à Berlin, afin de régler les problèmes du commerce dans le bassin du Congo. Jusque-là intéressé par les seuls problèmes européens, Bismarck se rallie à l'idée de protéger les marchands allemands en Afrique. La conférence de Berlin (novembre 1884-février 1885), à laquelle participent les principaux Etats européens, rédige un "acte final". Celui-ci, après avoir défini le bassin du Congo, établit l'obligation de respecter le libre-échange pour toute puissance colonisatrice, même en cas de guerre; il définit les conditions à remplir pour l'occupation effective des côtes et elles seules : implantation du "pavillon", autorité suffisante et notification diplomatique.

"Ouvrir à la civilisation la seule partie du globe où elle n'a pas encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent les populations entières, c'est si j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès. Il s'agit de planter l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale et de lutter contre la traite des esclaves."

#### Léopold II, Discours d'ouverture de la Conférence de géographie de Bruxelles, 1876.

Il est à l'origine de courses-poursuites exploratrices comme celles opposant Henry Stanley et Savorgnan de Brazza autour du fleuve Congo.

### 3) Les considérations géopolitiques.

Le besoin d'établir des points d'avitaillement conduit à la recherche de points d'appui dans les plus lointains espaces maritimes. La France s'installe dans l'Océan Indien où elle possède déjà l'île Bourbon, en Océanie, dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Tahiti), et bientôt la Cochinchine sous l'influence de ses marins. De son côté, l'Angleterre, bien décidée à pénétrer le marché chinois, ouvre après le traité de Nankin de 1842 (Hong Kong est cédé aux Anglais qui peuvent également commercer avec Canton ou Shanghai), l'ère des compétitions en Asie. Elle s'implante également aux points clés des grandes routes de Méditerranée à l'Inde et de l'Inde à la Chine (Singapour 1819). N'ayant pu empêcher Ferdinand de Lesseps de mener à bien le percement du canal de Suez en 1869, elle s'efforce de contrôler l'Égypte au Nord et la colonie du Cap au Sud.

# II. <u>L'expansion coloniale.</u>

#### 1) L'ère des partages.

À partir des années 1880 s'ouvre ce qu'on a appelé la « course de clocher » ou *scramble* (« ruée »), c'està-dire la compétition pour le partage de l'Afrique surtout. La France a une part de responsabilité importante dans le déclenchement des rivalités coloniales. Au début des années 1880, elle pénètre en Afrique centrale, au Sénégal (1878-1879), en Tunisie (1881) et en Annam (1883). Après trois quarts de siècle de préparation, le partage devient effectif. Il fait apparaître une nouvelle motivation : la recherche de la puissance et du prestige international par la domination des plus vastes étendues possibles de terres.

Pour le cas français, c'est également la possibilité de donner à un nationalisme frustrée par la défaite de 1870 l'occasion d'une revanche dans le concert des nations. C'est l'objectif avoué des républicains au pouvoir avec Gambetta et Jules Ferry, un des volets essentiels de son célèbre discours de 1885, et bientôt une cause nationale à laquelle s'opposent fort peu d'adversaires. On peut ainsi parler de « République coloniale » dans l'historiographie récente.

Cette vision est aujourd'hui critiquée par l'étude des économistes de la période qui condamnaient la possession de colonies dans une optique libérale. Le capitalisme qui s'est développé dans les colonies ne représentait pas sa partie la plus dynamique mais constituait un « néo-mercantilisme » européen.

Ainsi, concernant la France, l'investissement colonial ne représentait que 15% des investissements à l'extérieur et que 10 % du commerce extérieur à la veille de la première guerre mondiale. Cependant, cela n'a pas empêché la mise en dépendance financière, économique et commerciale des territoires soumis. De même, on peut souligner l'existence de profiteurs de la colonisation comme les sociétés de commerce, les compagnies de navigation, les sociétés de plantations ou minières.

« Société financière, devenue société agricole et industrielle, le Crédit Foncier Colonial avait son siège à Paris d'où partaient les ordres et consignes à destination de ses agences coloniales. Elle avait nommé son représentant dans l'Île, le directeur d'agence, qui gérait les 5 762 ha de terres dont elle était devenue propriétaire en 1873 (dont 2 373 ha de terres à cannes). En contrôlant un peu plus du quart de l'activité sucrière de la colonie, soit 27% des sucres coloniaux produits dans ses usines en 1892, le Crédit Foncier Colonial était devenu la pièce maîtresse de l'économie coloniale. En 1898, la superficie de terres arables de la société atteint 10 405 ha soit 2 762 de plus que les exploitations Kervéguen, le deuxième grand propriétaire de l'Île. Sa puissance économique lui conférait de ce fait un rôle de premier plan dans la vie politique et sociale de l'Île. »

Sudel Fuma, « L'impact du Crédit foncier Colonial à l'Île de la réunion sous la Troisième République », in La Réunion sous la Troisième République (1870-1940) ss dir. Yvan Combeau, CRESOI, 2005.

## 2) Les « missions » scientifiques et civilisatrices.

Les signes avant-coureurs sont décelables dans les actions menées dans la lutte contre l'esclavage. Les protestations débutent dans le dernier quart du XVIII en Angleterre dans les milieux religieux et philosophiques. En France, la *Société des Amis des noirs* et l'abbé Grégoire reprennent le combat. Alors que l'esclavage est aboli dès les années 1833-1839 pour les colonies britanniques, il faut attendre 1848 et l'action de Victor Schoelcher pour que ce soit le cas dans les colonies françaises. Ces mesures font suite à l'abolition de la traite dès 1815, d'accords avec les chefs locaux mais aussi de création de colonies d'esclaves libérés (Monrovia, Freetown, Libreville).

Les missions religieuses se joignent au mouvement « humanitariste » et développent une propagande sur le thème des « trois C » : christianisation, civilisation et commerce. Les missions protestantes et catholiques se sont ainsi lancées dans une concurrence acharnée à la recherche de nouvelles âmes à convertir. Leur action sanitaire et médicale leur donnaient un avantage certain dans l'acceptation des populations concernées. Cependant, le sabre n'était jamais très éloigné du goupillon, donnant aux responsables européens une base morale à leur politique d'expansion.

Le XIXe est le siècle de la curiosité géographique. Les sociétés de géographie sont ainsi à l'origine de multiples explorations. Cependant, au fur et à mesure que le temps passe, l'exploration se fait de plus en plus en politique. Les sociétés de géographie se préoccupent de plus en plus de commerce et d'intérêts nationaux. Le changement se produit très clairement dans les années 1870. Son principal responsable est le roi des Belges, Léopold II, qui se pose en protecteur de tous les géographes d'Europe lors de la grande conférence de géographie qu'il réunit à Bruxelles en 1876.

# La colonisation au XIX siècle (1815-1914).

Il est d'abord important de noter que la colonisation est abordée pour la 3é fois dans les programmes du concours, ce qui laisse envisager l'importance de ce thème. Pour le XIX siècle, les programmes du primaire donnent une unité nouvelle à ce mouvement : « Dominants sur le plan économique, les États européens se lancent à la conquête du monde, à la recherche de territoires, de débouchés économiques. Ils créent de nouvelles colonies, ils imposent leur culture et diffusent leurs valeurs. » La colonisation est perçue comme une conséquence de la révolution industrielle et de la mise en place de nouvelles puissances en Europe. La situation est cependant plus complexe, il convient de mentionner les divers fondements de cette nouvelle expansion coloniale qui se caractérise par la domination politique et économique d'espaces territoriaux et maritimes immenses en Afrique, Asie et dans le Pacifique.

# I. <u>Les fondements de la colonisation.</u>

#### Un juriste définit la colonisation en 1912.

"Coloniser, c'est se mettre en rapport avec des pays neufs, pour profiter des ressources de toute nature de ces pays, les mettre en valeur dans l'intérêt national, et en même temps apporter aux peuplades primitives qui en sont privées les avantages de la culture intellectuelle, sociale, scientifique, morale, artistique, littéraire, commerciale et industrielle, apanage des races supérieures. La colonisation est dont un établissement fondé en pays neuf par une race avancée, pour réaliser le double but que nous venons d'indiquer."

Mérignac, précis de législation et d'économie coloniales.

« Le sentiment de supériorité s'est ancré dans les esprits et l'Occident s'est persuadé de sa mission civilisatrice auprès des peuples « arriérés ». Cette bonne conscience, partagée par tous les contemporains au XIX siècle, remonte aux Lumières. Paradoxalement, celles-ci ont contribué à enraciner la conviction que ces peuples doivent être tout autant libérés du joug de leurs croyances barbares et de leurs gouvernements despotiques que de l'exploitation immorale de leurs richesses par les Européens euxmêmes, tout particulièrement de la traite des esclaves dégradante et abominable. Combiné avec le développement de la curiosité géographique et une extraordinaire confiance dans le progrès par la Science, cet état d'esprit finit par déboucher sur une théorisation de la supériorité civilisationnelle en supériorité raciale. »

Marc Michel, « La Colonisation européenne aux XIX et XX siècles », *Documentation Photographique* n°7042.

#### 1) Les facteurs économiques.

L'idée défendue que les puissances colonisatrices étaient à la recherche de débouchés pour leurs excédents de production est issue de la célèbre brochure de Lénine, L'impérialisme, stade suprême du capitalisme. La thèse était d'autant plus plausible que les théoriciens de la colonisation comme Jules Ferry l'avaient eux-mêmes soutenue quelques années auparavant :

"Messieurs, au temps où nous sommes et dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché. On a remarqué, en effet, et les exemples abondent dans l'histoire économique des peuples modernes, qu'il suffit que le lien colonial subsiste entre la mère patrie qui produit et les colonies qu'elle a fondées, pour que la prédominance économique accompagne et subisse, en quelque sorte, la prédominance politique."

Jules Ferry, Discours, 1885.